



Séparation et nourrisson d'un mois

Par **LADRINE51_old**, le **13/08/2007** à **07:27**

Bonjour,
Je viens de me séparer de mon compagnon et notre enfant n'a qu'un mois (il né le 13 juillet dernier). Un juge peut-il accorder un droit de garde à un si petit bébé, tout en sachant que mon ex n'est absolument pas équipé pour le recevoir (ni lit, ni biberons, bref rien du tout) !
De plus, il fume régulièrement du cannabis, cela peut-il être prouvé par une prise de sang qu'on l'obligerait à réaliser ? Et cela peut-il jouer en sa défaveur ? (car il me menace même de demander la garde définitive du petit !)
D'avance merci de votre aide.

Par **ly31**, le **13/08/2007** à **19:38**

Bonsoir,
Votre ex ami a-t-il reconnu votre enfant ??
A vous lire
ly31

Par **LADRINE51_old**, le **13/08/2007** à **21:21**

oui

Par **ly31**, le **13/08/2007** à **21:44**

Bonsoir
Puisque votre ex ami a reconnu votre bébé, il a des droits en tant que père.
Je pense que c'est votre ex ami qui a quitté le domicile ? Si oui, avez vous averti le Poste de Police par une main courante, ou une plainte ?
Je ne pense pas que, Monsieur le Juge,

sépare dans un premier temps un bébé de sa maman, mais il faut penser, que le père a des droits de garde et aura toujours des droits sur son enfant, si toutefois celui ci est considéré comme un bon père rnrnMaintenant, vous indiquez que votre ex ami fume du cannabis, encore faut il pouvoir le prouver. Dans ce cas, il n'a aucune obligation de se rendre dans un lieu sanitaire pour une prise de sang.rnrnSi toutefois, vous obtenez des attestations prouvant les états de votre ex ami, cela jouera effectivement en sa défaveurrnrnJe vous souhaite Bon couragernrnlly31